

Contrats de formation

Paragraphe 23 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2023-2024
Trimestre : juillet à septembre

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu	Nombre de participants
Acti-Com	2 400,00 \$	L'écriture stratégique	22 et 23 août 2023	En ligne	20
Michel Paillé	250,00 \$	Quelques indicateurs concernant la question linguistique au Québec et au Canada	1 octobre 2023	Maison de la littérature, Québec	9

Informations complémentaires

Les sommes déclarées correspondent aux factures comptabilisées durant la période visée.